

# IL FAUT EN FINIR AVEC LES INÉGALITÉS !

**Samedi 23 novembre dernier, nous avons vécu la plus grande journée de mobilisation féministe en France.**

Refusant de débloquer les moyens humains et financiers nécessaires et de mettre en place de vraies mesures de protection au travail, le gouvernement s'est contenté d'annonces gadgets.

La mobilisation doit donc continuer pour gagner la fin des violences sexistes et sexuelles.

La journée de grève massive du 5 décembre contre la réforme des retraites est également un temps fort de ce combat. Quel rapport ? L'indépendance économique !

Quand près de 40 % de femmes touchent une pension nette de moins de 900 €, comment échapper aux phénomènes d'emprise et quitter un conjoint violent ? Cette situation est encore aggravée avec la réforme des retraites.

### Les inégalités en chiffres

- la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes et de 26 % avec les droits familiaux et les pensions de réversion ;
- les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes ;
- Une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (contre un homme sur 12) ;
- 12,1 % des femmes subissent la décote, du fait de carrières plus courtes (8,8 % pour les hommes) ;
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 900 € nets de pension. Cette situation continue à se dégrader du fait des réformes passées.

## LE PROJET MACRON : UN RECU POUR LA RETRAITE DES FEMMES

La réforme des retraites fera baisser les pensions de toutes et tous, mais elle sera particulièrement défavorable aux femmes.

### 1. Prise en compte de toute la carrière : les années de temps partiel et de précarité vont se payer cash

Le projet de réforme des retraites prévoit de prendre en compte l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou des 6 derniers mois dans le public. Avec ce système, les années de temps partiel ou d'interruption pour les charges familiales vont se payer cash !

### 2. Recul sur les droits familiaux et les pensions de réversion

Les droits familiaux et pensions de réversion permettent de réparer une partie des inégalités de carrière entre

les femmes et les hommes. Le gouvernement veut les fragiliser :

- aujourd'hui, chaque enfant donne droit à la validation pour les retraites de 8 trimestres dans le privé et 4 dans le public. Pour chaque parent de plus de 3 enfants, le montant de la pension est majoré de 10 %. Ces majorations seraient supprimées et remplacées par une majoration de 5 % au premier enfant pour le père ou la mère. Un recul global et le risque que ce soit le meilleur salaire – en général le père – qui prenne la majoration !
- les pensions de réversion ne seront plus accessibles automatiquement en cas de divorce et pourront seulement être touchées une fois que le conjoint survivant sera à la retraite, alors qu'aujourd'hui elles sont ouvertes dès 55 ans dans le privé.

### 3- Reporter l'âge de départ en retraite : un recul pour les femmes

La réforme des retraites vise à mettre en place une règle d'or qui bloque les ressources à leur niveau actuel (14 % du PIB), alors que le nombre de retraité-e-s augmentera de 30 % d'ici à 2050. La conséquence : le montant des pensions sera revu à la baisse et il faudra travailler toujours plus longtemps pour avoir une bonne retraite. Du fait des charges familiales, les femmes ont des durées

de carrière plus faibles que celles des hommes. Reporter l'âge de départ à la retraite défavorise donc particulièrement les femmes !

Dans une société féministe, nous pensons au contraire qu'il faut réduire le temps de travail pour permettre aux femmes comme aux hommes de prendre du temps pour s'occuper de leurs enfants et de leurs ainé-e-s ! C'est la raison pour laquelle la CGT défend la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire.

## METTRE FIN AUX INÉGALITÉS FEMMES HOMMES : LA SOLUTION !

Réaliser enfin l'égalité salariale permettre non seulement de mettre fin à une injustice flagrante mais aussi de dégager les ressources nécessaires pour financer notre système de retraites.

**Augmenter les salaires des femmes, c'est augmenter les cotisations sociales et donc le financement des retraites !**

### La CGT propose :

- l'instauration d'une surcotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 28 heures ;
- l'instauration d'une surcotisation patronale retraite pour toutes les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale ;
- la revalorisation des métiers dans lesquels les femmes sont concentrées.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**